

LA SOUS-DIRECTION DES TERRITOIRES (SDT)

La SDT anime la politique sociale au niveau local grâce à :

- ◆ 17 Espaces parisiens des solidarités (EPS), qui assurent l'accueil, l'instruction des aides sociales et l'accompagnement par les travailleurs sociaux.
- ◆ Des structures associées : gestion des clubs et résidences seniors. La SDT pilote aussi la Fabrique de la Solidarité et les services d'accès aux droits sociaux.



LES 3 MISSIONS TRANSVERSALES DE LA DSOL

En plus des cinq sous-directions, la DSol comprend 3 missions transversales, directement rattachées à la direction générale :

- ◆ L'Observatoire social : production d'études pour guider les politiques publiques,
- ◆ La mission Urgences sociales (MUS) : gestion des situations de grande urgence
 - ◆ La mission Communication : organisation de la communication interne et externe.

Ces missions travaillent à l'échelle de l'ensemble des services et établissements de la DSol.



LA SOUS-DIRECTION DES RESSOURCES (SDR)

La SDR gère les fonctions supports pour l'ensemble de la direction des Solidarités :

- ◆ Les ressources humaines, la prévention des risques, la santé et la qualité de vie au travail,
- ◆ Les finances, les affaires juridiques et la logistique,
- ◆ L'informatique, les travaux et l'immobilier. Elle pilote également les restaurants Émeraude et Solidaires et gère deux missions transversales : les enquêtes administratives et la gestion de crise administrative et l'autre responsable de la gestion de crise et du contrôle interne.



Chiffres clés DSol



8 800 agent.e.s



5 sous-directions



340 sites



2 Md€ de budget
de fonctionnement

+ 340 000 bénéficiaires
d'aides sociales

Mission communication de la direction des Solidarités
Janvier 2025 - 71.23.DCI.TP.DSOL



La solidarité au cœur de nos métiers

Direction des solidarités



Des agents | Des établissements | Des dispositifs

La direction des Solidarités (DSol) a été créée en avril 2022 à l'initiative d'Anne Hidalgo, maire de Paris, et de Léa Filoche, son adjointe en charge des solidarités, de l'hébergement d'urgence et de la protection des réfugiés, de la lutte contre les inégalités et contre l'exclusion.

Issue de la fusion de la direction de l'Action sociale, de l'Enfance et de la Santé (DASES) et du Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP), la DSol a été créée pour : unir la gouvernance de l'action sociale à Paris, faciliter l'accès aux services sociaux et médico-sociaux municipaux, améliorer l'accueil des usagers, permettre aux Parisiens, élus et partenaires, de mieux identifier les services sociaux.

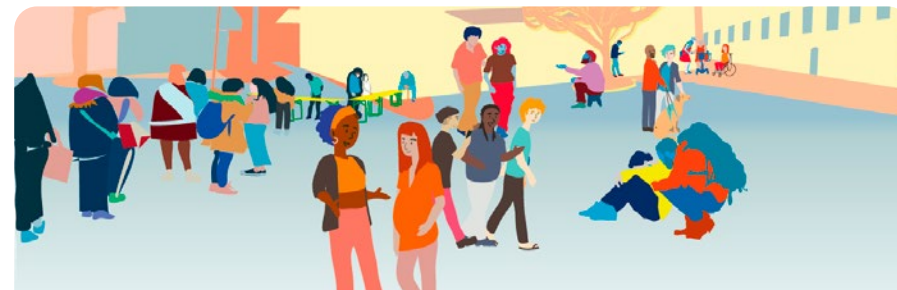
Organisée en 5 sous-directions et regroupant près de 9 000 agents, la DSol accompagne les Parisiens en difficulté, soutient les personnes âgées et en situation de handicap, lutte contre les exclusions et assure la protection de l'enfance, avec des établissements et professionnels basés à Paris, mais aussi en banlieue et en province.



LA SOUS-DIRECTION
DE L'AUTONOMIE (SDA)

La SDA met en œuvre les politiques de la Ville pour les 187 000 Parisiens en situation de handicap et les 470 000 seniors. Elle s'organise en deux pôles :

- ◆ Politiques et actions sociales : développement d'actions pour la vie sociale de ces publics, attribution des aides sociales à l'autonomie, suivi des 515 établissements médico-sociaux, accompagnement des aidants...
- ◆ Services et établissements : gestion de 15 Ehpad, de 6 plateformes d'aide et de soins à domicile, et de 123 résidences seniors.



LA SOUS-DIRECTION DE L'INSERTION
ET DE LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION (SDILE)

La SDILE accompagne les publics les plus vulnérables vers une insertion sociale et professionnelle. Elle intervient à deux niveaux :

- ◆ L'aide aux besoins essentiels : accueil, hébergement et accompagnement des publics en situation de précarité.
- ◆ Le pilotage stratégique et l'organisation d'actions dédiées : élaboration de plans d'actions comme le Pacte parisien de lutte contre l'exclusion, organisation d'événements tels que la Nuit de la solidarité.



LA SOUS-DIRECTION DE LA PRÉVENTION ET
DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE (SDPPE)

La SDPPE prévient les difficultés familiales, accompagne les parents et protège les enfants. Ses missions incluent :

- ◆ L'accompagnement familial : suivi des enfants dans leur milieu de vie.
- ◆ La mise en place de mesures de protection : accueil temporaire des enfants si nécessaire. La sous-direction intervient également dans les établissements scolaires et auprès des jeunes adultes de moins de 21 ans. Elle gère 13 établissements de l'aide sociale à l'enfance et 8 services d'accueil familial.